Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h51
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_119-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme CAURE à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GUFFROY ; M. LECAREUX à Mme LEFEVRE ; M. RATEL à M. TELATYNSKI.
Absente : Mme OCTOBON.
Secrétaire de séance : Mme MEURET.

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, attachée territoriale

Membres présents..... .27
Absents ayant donné mandat de procuration..... .05
Absente..... 01
Votants..... 32

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h51
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_119-DE

Délibération 2021-119

17 - TREES EVERYWHERE - CONVENTION PORTANT CONSTITUTION ET INSCRIPTION D'OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE) - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ET D ACCOMPLIR TOUTES FORMALITES SUBSEQUENTES.

TREES EVERYWHERE est une société dont la raison d'être est de favoriser la biodiversité et la protection de l'environnement en proposant des solutions naturelles de captation carbone par la plantation dense et variée d'écosystèmes forestiers résilients.

La ville de Chauny a décidé de soutenir le projet de cette société en procédant à des plantations denses de type «Forêt Miyawaki» (1) dans le cadre de la réduction volontaire de l'impact carbone d'entreprises locales et de régénération de la biodiversité.

Le objectifs de ce projet, en sus de la constitution de puits de carbone, sont les suivants :

- la création d'un refuge de biodiversité,
- la création d'un îlot de fraicheur,
- la création d'une barrière végétale anti bruit,
- le retour de la nature au cœur de la vie quotidienne des habitants,
- un impact fédérateur et local avec une forte participation citoyenne,
- la mise en place de projets pédagogiques et environnementaux autour de la forêt ; deux établissements scolaires sont situés à proximité du terrain projeté.

La société TREES-EVERYWHERE

- mettra en œuvre la recherche de financements par des entreprises tierces, clientes de la société,
- prendra à sa charge, quand le financement suffisant sera réuni, tous les frais des opérations de plantation et de reforestation et de suivi de ces opérations jusqu'à la mise en œuvre des démarches d'audit de certification,
- réalisera sur le terrain les opérations de plantation, de reforestation,
- assurera une surveillance écologique du terrain,
- assurera la traçabilité des plantations,
- communiquera les résultats des contrôles et de la surveillance écologique du terrain, notamment les cinq premières années après la plantation.

La Ville :

- mettra à la disposition de Trees Everywhere le terrain figurant en rouge au plan ci-dessous composé des parcelles cadastrées section AS 165, 175p et 176p pour pour 1416 m2 conformément au plan d'arpentage joint,
- apportera des fournitures en fonction des possibilités (déchets verts, compost, BRF (Bois Raméaux Fragmentés), terres …
- mettra la société en relation avec des prestataires de services locaux référencés par la ville (pépinières, travaux agricoles) et avec l'ESAT de Chauny,
- prendra en charge le système d'arrosage
- mettra en place une barrière de protection type ganivelle (pendant 2 ans en général),
- procédera à l'arrosage des nouveaux plants l'été suivant la plantation,
- entretiendra les sentiers récréatifs et allées pédagogiques créés.

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h51
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_119-DE

Le calendrier des plantations sera proposé par Trees-Everywhere et communiqué à la ville pour approbation.

La présente convention est conclue pour une durée de 99 ANS (quatre-vingt dix neuf ans).

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de signer la convention d'Obligation Réelle Environnementale (ORE),
Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 1/7/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 juillet 2021
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.

Terrain concerné par le projet :

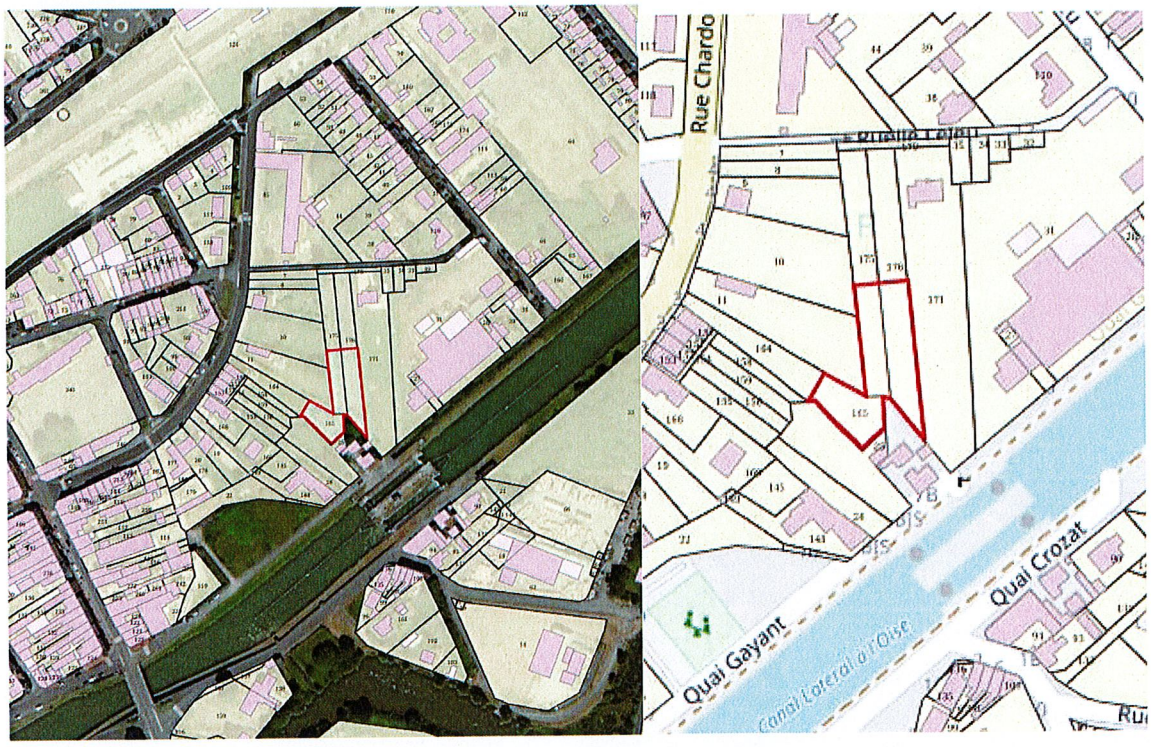

(1)
*Le docteur **Akira Miyawaki** (宮脇昭) né le 29 janvier 1928 (an 3 de l'ère Shōwa) à Takahashi, est un botaniste japonais expert en écologie végétale, spécialiste des graines et de l'étude de la naturalité des forêts.*

Après avoir étudié dans 3 universités japonaises et en Allemagne, il a été pionnier en Asie en matière d'écologie rétrospective appliquée à la restauration des forêts. Il est un spécialiste mondial réputé de la restauration d'une végétation naturelle sur sols dégradés, industriels, urbains ou péri-urbains.